

Doudeville



Capitale du lin

ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
Commune de DOUDEVILLE
N°116-11-2021
Seine-Maritime

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande présentée par SCOPELEC concernant des fouilles à compter du 25 novembre 2021 pour une période de 30 jours, au niveau de la rue du Champ de Courses - 76560 Doudeville,

A R R E T E

Article 1^{er} : A compter du 25 novembre 2021 pour une période de 30 jours au niveau de la rue du Champ de Courses - 76560 Doudeville, un véhicule empiètera sur la chaussée afin de réaliser les travaux.

Article 2^{ème} : Afin de réaliser les travaux en toute sécurité, la circulation au niveau de la rue du Champ de courses sera interdite le temps des travaux, soit à compter du 25 novembre 2021 pour une durée de 30 jours.

Article 3^{ème} : Une déviation pour les transports scolaires est mise en place sur la période mentionnée ci-dessus. L'itinéraire initial étant le suivant : Bosc Mare – rue de la mare drouet, rue du champ de courses, puis bosc malterre, il est remplacé par l'itinéraire de déviation ci-dessous :

- Arrêt provisoire rue Pierre Lamotte au niveau du parking Groupama
- RD20
- Bosc Malterre (itinéraire habituel)

Le SIVOSSE est tenu d'avertir les transports scolaires et la famille concernée par l'arrêt provisoire a été informée.

Il est demandé à l'entreprise de nous avvertir dès lors que les travaux seront terminés afin de lever la déviation mise en place pour les transports scolaires.

Article 4^{ème} : Un dispositif mis en place par l'entreprise signalera cette prescription afin de prendre toute précaution notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Doudeville, le 19 novembre 2021

M. Le Maire,

Daniel DURÉCU

Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Le demandeur
- Registre